

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°08 du 29 février 2008

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°5

INSTRUCTION N° 5313/DEF/EMA/CNSD/DEHN/BREF

modifiant l'instruction n° 274/DEF/EMA/EMP/4 du 7 mars 2005 relative à l'évaluation annuelle de l'entraînement physique et des sports dans les forces armées.

Du 12 décembre 2007

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES.

INSTRUCTION N° 5313/DEF/EMA/CNSD/DEHN/BREF modifiant l'instruction n° 274/DEF/EMA/EMP/4 du 7 mars 2005 relative à l'évaluation annuelle de l'entraînement physique et des sports dans les forces armées.

Du 12 décembre 2007

NOR D E F E 0 7 5 3 0 2 3 J

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte modifié :

Instruction n° 274/DEF/EMA/EMP/4 du 7 mars 2005 (BOC, 2005, p. 2271. ; BOEM 683.1).

Référence de publication : BOC N°08 du 29 février 2008, texte 5.

L'instruction n° 274/DEF/EMA/EMP/4 du 7 mars 2005 est modifiée comme suit :

Remplacer l'annexe par l'annexe ci-jointe :

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de brigade,
commissaire aux sports militaires,*

Jacques RENAUD.

ANNEXE.
COMPTE RENDU ANNUEL DE L'ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE ET DES SPORTS (CRAEPS).

1. ORGANISATION - MOYENS.

1.1. Bilan de la ressource humaine chargée de la politique sportive au niveau central(1).

CATÉGORIES	TOTAL	OBSERVATIONS(2)
OFFICIER		
SOUS-OFFICIER		

1.2. Bilan de la ressource humaine chargée de la politique sportive au niveau régional.

CATÉGORIES	RÉGION(S)(3)					TOTAL	OBSERVATIONS
OFFICIER							
SOUS-OFFICIER							

1.3. Bilan de la ressource humaine spécialisée.

CATÉGORIE	TITRES ET DIPLÔMES	NOMBRE	OBSERVATIONS
OFFICIERS	DT / DT R et CT EPMS (ou équivalent)		
SOUS-OFFICIERS	BREVET DE MAÎTRISE EPMS ET/OU CHEF DE CELLULE EPMS		
	MONITEUR D'EPMS		
MDR	MONITEUR D'EPMS		
	AIDE-MONITEUR D'EPMS		
TOTAL			
RATIO(4)			

1.4. Certificats de « spécialisation » civiles et militaires détenues par des spécialistes et non spécialistes de l'entraînement physique militaire et sportif.

QUALIFICATION	DÉTENUES PAR LE PERSONNEL SPÉCIALISTE EPMS	DÉTENUES PAR LE PERSONNEL NON SPÉCIALISTE EPMS	TOTAL
BEESAN(5)			
BNSSA(6)			
INSTRUCTEUR SPORT DE COMBAT			
INSTRUCTEUR TIOR(7)			
MONITEUR TIOR			
MONITEUR COMMANDO			
MONITEUR PISTE ET FRANCHISSEMENT			
INSTRUCTEUR IP(8)			
MONITEUR IP-FO(9)			
MONITEUR IP			
MONITEUR TOP(10)			
AUTRE			
AUTRE			
TOTAL			

1.5. Infrastructures « défense »(11).

TYPE	NOMBRE	OBSERVATIONS
Piscine		
Gymnase		
Piste d'athlétisme		
Grand terrain (foot, rugby)		
Salle spécialisée (muscu - cardio - fitness)		
Salle de sports de combat		
Surface artificielle d'escalade		
Parcours d'obstacles		
Piste ou module d'audace		
Aires de jeux extérieures (petits terrains)		
Divers (inventaire à détailler ci-dessous)		

1.6. Moyens financiers consacrés à la politique de l'entraînement physique militaire et sportif(12).

MOYENS FINANCIERS	TOTAL EN EUROS	REMARQUES
-------------------	----------------	-----------

Titre III « Fonctionnement » (Effets, équipements de sports, manifestations sportives)		
Titre V « Investissement » (Infrastructure et équipements de sports)		

2. PRATIQUE DU SPORT DANS LES FORCES ARMÉES.

2.1. Organisation des pratiques physiques.

Modalités de classement : (de 1 à 5) 1 pour le groupe de disciplines les plus pratiquées, 5 pour les moins pratiquées.

CLASSIFICATION DES APMS(13)	DISCIPLINES SOCLES(14)	ACTIVITÉS PHYSIQUES MILITAIRES(15)	SPORTS DE COMBAT(16)	SPORTS COLLECTIFS	AUTRES DISCIPLINES(17)

2.2. Analyse globale de la participation au contrôle de la condition physique générale(18) (partie interarmées du contrôle de la condition physique du militaire).

CATÉGORIE	EFFECTIF AYANT EFFECTUÉ LE CCPG		EXEMPTION MÉDICALE		EFFECTIF N'AYANT PAS EFFECTUÉ LE CCPG	
	- 50 ans	+ 50ans	DÉFINITIVE - 50 ans	TEMPORAIRE + 50 ans	- 50 ans	+ 50 ans
Officiers						
Sous-officiers						
MDR						
Total						

2.3. Analyse qualitative de la participation au contrôle de la condition physique générale.

2.3.1. Catégories de grade / classement au contrôle de la condition physique générale.

Catégorie de grade	NIVEAU DE CLASSEMENT AU CCPG(19)				
	5 (de 51 à 60 points)	4 (de 41 à 50 points)	3 (de 31 à 40 points)	2 (de 21 à 30 points)	1 (de 0 à 20 points)
Officiers					

Sous-officiers					
MDR					
Total					

2.3.2. Catégories de grade / classement au contrôle de la condition physique générale / sexe.

		NIVEAU DE CLASSMENT AU CCPG(20)				
Sexe	Catégorie	5 (de 51 à 60 points)	4 (de 41 à 50 points)	3 (de 31 à 40 points)	2 (de 21 à 30 points)	1 (de 0 à 20 points)
Homme	Sénior					
	V1					
	V2					
	Total					
Femme	Sénior					
	V1					
	V2					
	Total					

2.4. Part de l'activité « entraînement physique militaire et sportif » sur une semaine type.

	MOYENNE PAR SEMAINE(21)						
		1 séance	1 séance	2 séances	3 séances	4 séances	5 séances
École	Encadrement						
	Stagiaires						
Unité (terre-air-mer)							
État-major							
Gendarmerie mobile							
Gendarmerie départementale							
Autres (OIA-OVIA-directions-services communs)							

3. PARTICIPATION DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE À L'ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE MILITAIRE ET SPORTIF.

CATÉGORIE	EFFECTIF DES RÉSERVISTES CONVOQUÉS DANS L'ANNÉE	A PARTICIPÉ DANS L'ANNÉE À AU MOINS UNE COMPÉTITION SPORTIVE OU À UNE OU PLUSIEURS DU CCPG NOMBRE
Officiers		
Sous-officiers		
MDR		
Total		

4. SYNTHÈSE ÉCRITE.

AVIS GÉNÉRAL DES CORRESPONDANTS DES FORCES ARMÉES SUR LA PRATIQUE DE L'ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE MILITAIRE ET SPORTIF (EPMS).

ANALYSE COMPLÉMENTAIRE SUR LA MISE EN OEUVRE DU CONTRÔLE DE LA CONDITION PHYSIQUE SPÉCIFIQUE (CCPS) ET L'EXPLOITATION DE SES RÉSULTATS.

4.1. Indiquer ci-après les points positifs.

4.2. Préciser les difficultés majeures ou problèmes rencontrés.

4.3. Préciser d'éventuelles mesures correctives ou d'amélioration.

(1) Officiers et sous-officiers chargés de l'EPMS au niveau des états-majors d'armée et de la direction générale de gendarmerie nationale.

(2) Préciser l'appartenance ou pas au domaine de spécialité EPMS.

(3) Échelon territorial à renseigner par l'armée de terre et la marine.

(4) Ration = Nombre de spécialités/effectif de l'armée (personnel militaire).

(5) BEESAN : Brevet d'état d'éducateur sportif des activités de la natation.

- (6) BNSSA : Brevet national de sécurité et sauvetage aquatique.
- (7) TIOR : Techniques d'interventions opérationnelles rapprochées.
- (8) IP : Intervention professionnelle.
- (9) IP-FO : Intervention professionnelle et franchissement opérationnel.
- (10) TOP : Techniques d'optimisation du potentiel.
- (11) Les infrastructures recensées dans ce tableau sont la propriété du ministère de la défense, et sont « utilisables » en l'état.
- (12) À renseigner par l'échelon régional ou national.
- (13) Activités physiques militaires et sportives.
- (14) Course à pieds, natation, musculation/cardio.
- (15) Parcours d'audace, parcours d'obstacles, parcours aquatiques, techniques et course d'orientation, méthode naturelle...
- (16) Judo, boxe, karaté, techniques d'intervention opérationnelles rapprochées (armées) et techniques d'intervention professionnelles (TIP) pour la gendarmerie.
- (17) Activités en milieu naturel : parachutisme, voile, VTT, escalade, canoë, ski, triathlon, raids et autres disciplines, escrime.
- (18) Contrôle de la condition physique générale - cf. instruction n° 126/DEF/EMA/EMP/3 du 25 janvier 2007 (BOC N° 16 du 6 juillet 2007, texte 5).
- (19) Exprimer en nombre.
- (20) Exprimer en nombre.
- (21) Formuler une appréciation globale du nombre de séances consacrées à l'EPMS pendant les heures de service, en fonction de la spécificité de l'unité concernée.
- Préconisations : au niveau de l'unité : mettre une croix / au niveau régional : somme des croix / au niveau central : en %.